



## BILAN de l'année 2022

# Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF)

---

### Présentation

La Ville de Paris a créé l'**Observatoire Parisien des violences faites aux femmes (OPVF)** en novembre 2014. C'est un espace collectif permettant le travail en réseau entre tous les acteurs et actrices de la ville, les institutions et les associations. Son but est de révéler l'**ampleur du phénomène** et d'aider à agir de manière opérationnelle pour y mettre fin.

Il permet d'élaborer une véritable **politique de lutte** contre les violences faites aux femmes à Paris et de renforcer la **cohérence** avec les partenaires concernés. Il agit pour **rendre visible** les violences, leurs mécanismes et le parcours des victimes afin de dégager des pistes d'actions utiles à la construction d'une politique publique efficace.

En partenariat avec les institutions (préfecture, police, justice, Éducation nationale, AP-HP et CAF) ainsi que les expert·es et les associations spécialisées, l'*Observatoire Parisien des violences faites aux femmes (OPVF)* développe :

- **Un diagnostic actualisé** et partagé des violences et le développement du **travail en réseaux** locaux prenant appui sur la contractualisation entre les acteurs·rices (*Contrat parisien de prévention et de sécurité, Schéma d'aide aux victimes, Schéma départemental santé*),
- **La prévention des violences** par l'information du public (*notamment à l'occasion du 25 novembre*),
- **Le développement des compétences** professionnelles par la formation des acteurs et actrices (*agent·es de travail social, agent·es d'accueil des mairies d'arrondissement, correspondant·es de nuit, etc.*).

Comme chaque année, l'OPVF présente ici son bilan d'activités.

Service Égalité Intégration Inclusion (SEII)  
Direction Démocratie des Citoyen·nes et des territoires (DDCT)

## Sommaire du bilan

En 2022, l'OPVF a poursuivi son travail de fond sur ses 4 volets d'actions pérennes.

### A. Axes de travail thématique

1. L'hébergement et le logement
2. Les jeunes femmes face aux violences
3. La santé des femmes

### C. Coordination et formation

1. Le plan de formation des acteur·rices
2. Les réseaux d'aide aux victimes et les réseaux violences conjugales
3. Les publications pour le public et les professionnel·les

### B. Mise en œuvre de dispositifs

1. Le grave danger : le TGD (Téléprotection Grave Danger)
2. La MAP : les enfants co-victimes de violences conjugales
3. La Maison des femmes de l'AP-HP
4. Le procès-verbal de renseignement judiciaire
5. Le protocole féminicide/ homicide conjugal

### D. Visibilité

La campagne du 25 novembre

Beaucoup de ces travaux sont conduits en articulation avec le **Schéma d'aide aux victimes de Paris**.

## L'actualité 2022

### Mise en place de permanences associatives au sein des trois antennes de la Maison des femmes de l'AP-HP

Depuis 2022, les trois antennes des sites Bichat - Claude-Bernard, La Pitié Salpêtrière et Hôtel Dieu de la Maison des femmes de l'AP-HP sont ouvertes. Elles proposent une prise en charge globale et pluridisciplinaire, médicale, psychologique, sociale et juridique des femmes subissant des violences. Cette prise en charge s'inscrit dans un parcours d'accompagnement personnalisé selon les besoins des femmes et de leur rythme. La Ville de Paris coordonne et soutient, via le subventionnement, les permanences d'associations au sein de ces structures, qui fonctionnent avec la présence depuis début 2022 de travailleuses sociales sur les trois sites.

### Démarrage des groupes de travail issus du Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV) violences conjugales

Suite au lancement du Comité Local d'Aide aux Victimes portant sur la thématique des violences conjugales le 25 novembre 2021, trois groupes de travail ont débuté en présence des actrices et acteurs institutionnel·les et associatif·ves. Le premier groupe porte sur la prise en charge des victimes de violences conjugales, le second groupe sur la prise en charge des auteurs et le troisième groupe sur la formation.

Cette instance est co-pilotée par la Préfecture de Région Ile de France et de Paris, la Procureure de la République de Paris, la Préfecture de police de Paris et la Ville de Paris, représentée par Hélène Bidard, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Le CLAV est un dispositif opérationnel permettant de mieux coordonner les acteur·rices et l'action publique de lutte contre les violences conjugales, en s'appuyant sur les travaux déjà conduits par les différents réseaux et instances existantes.

### Accrochage de banderoles en mémoire de toutes les victimes de féminicides sur la façade de l'Hôtel de Ville.

Le 25 novembre 2022, l'Hôtel de Ville s'est paré pour la première fois de banderoles en mémoire de toutes les victimes de féminicides.



### Lancement d'un travail de l'OPVF en collaboration avec la Direction de la Santé Publique (DSP) de la ville

À la suite de la campagne du 25 novembre 2022 portant sur la santé des femmes victimes de violences, un travail en collaboration avec la DSP a été lancé pour créer un kit pour les professionnel·les de santé avec les outils nécessaires pour orienter au mieux les victimes de violences se présentant dans les structures médicales et médico-sociales à Paris. Ce kit permettra également d'outiller les professionnel·les au questionnement systématique.

-----

## A. Axes de travail thématiques

### 1. L'hébergement et le logement

Pour les situations d'urgence, deux dispositifs sont identifiés : le **CHU-le PHARE** (Esperem) avec 27 places et le **partenariat HAFB-Samu Social** qui a permis la mise en sécurité de 290 femmes et 232 enfants en 2022 (en 2021 : 157 femmes et 95 enfants).

#### Les structures d'hébergement dédiées

En 2022, **171 places d'hébergement sont disponibles** en accueil spécialisé face aux violences faites aux femmes en urgence et en stabilisation/insertion. Par ailleurs, s'ajoute à ces hébergements, **25 places en résidence sociale** avec un accompagnement spécifique à Paris (voir dans *l'état des lieux 2022*).

Mais ce nombre de places, toutes catégories confondues (CHU, CHRS, résidence sociale) est très largement insuffisant au regard de la demande actuelle que les travailleuses et travailleurs sociaux reçoivent quotidiennement. C'est pourquoi la Ville de Paris continue la poursuite de nouveaux projets : une pension de famille de 30 places et 50 places d'urgence destinées à des jeunes femmes de 18-25 ans dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, une résidence sociale et une pension de famille d'un total de 35 places dans le 12<sup>e</sup>, une résidence sociale de 25 places dans le 16<sup>e</sup>, un projet de résidence sociale multi-sites (2 structures) dans le 20<sup>e</sup> et un dernier projet de résidence sociale de 19 logements dans le 20<sup>e</sup>.

En parallèle de ces lieux dédiés aux victimes, ces dernières peuvent être orientées vers des CHRS pour toutes les femmes. Ces structures repèrent de plus en plus de femmes qui ont fui des violences, même si le motif d'entrée n'est pas forcément les violences : citons les **CHRS du pôle Joséphine Baker de la DSOL**, le CHRS Pauline Roland, le CHRS Charonne, le CHU Crimée, et le CHRS-CHU Stendhal qui accueille des jeunes majeur·es isolé·es. Plusieurs associations, qui gèrent aussi des CHU-CHRS Femmes, rencontrent des situations similaires (CHU Plurielles, Paris Championnet, CHS Cœur de Femmes).

#### Renforcement des solutions d'hébergement pour les auteurs de violences

En complément, la Ville a soutenu avec l'État la prise en charge des auteurs présumés de violences conjugales avec la création de **8 nouvelles places en CHRS** en période de confinement, passant le dispositif existant à **11 places**. En 2022, **23 personnes** ayant un contrôle judiciaire ont intégré ce dispositif. Cette prise en charge permet d'éviter les situations d'errance, de prévenir de la récidive (respect du contrôle judiciaire de l'ensemble des auteur·rices présumé·es et peu de reprise de vie commune après l'audience).

#### Grille de cotation pour les demandes de logements sociaux

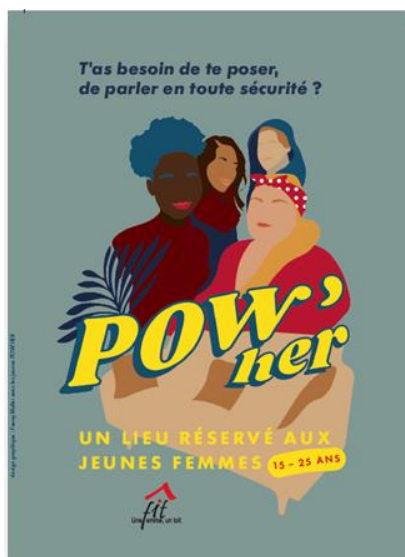
La **surpondération** est de 18 points (au lieu de 12 auparavant) en cas de *violences familiales*, sur présentation de justificatifs (main courante ou dépôt de plainte). « L'événement grave » est un événement d'une extrême gravité, en lien avec le logement occupé et portant actuellement atteinte à l'intégrité physique et/ou psychologique de l'un·e ou des occupant·es, qui nécessite un relogement urgent (temporaire ou pérenne), par exemple des violences physiques et psychologiques très graves et avérées. L'événement grave donne des points supplémentaires (30 points) au terme d'une procédure spécifique.

Le nombre de relogement pour des victimes de violences familiales a fortement augmenté : il est passé de **89 femmes victimes en 2016 à 276 en 2022** (Voir *l'état des lieux 2022*).

Cette évolution va de pair avec la formation constante des conseiller·es logement de la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) de la Ville de Paris, et avec la vigilance des commissions d'attribution, pour rendre effective la grille de cotation. Une réforme de la cotation de la demande de logement social, harmonisée à l'ensemble du territoire parisien est en cours.

## 2. Les jeunes femmes face aux violences

Le 31 août 2019, s'est ouvert la structure **POW'HER** à Bagnolet, le **premier accueil de jour pour jeunes femmes de 15-25 ans victimes de violences sexistes et sexuelles, géré par l'association FIT, une Femme, un Toit**, issue d'un partenariat inédit entre les deux Observatoires des violences faites aux femmes de Paris et la Seine-Saint-Denis, la Ville de Bagnolet et l'État. Après une phase expérimentale qui a duré jusqu'au 31 mars 2022, la structure est en cours de pérennisation.



Depuis l'ouverture de la structure, 595 jeunes femmes ont été orientées vers le LAO (septembre 2019 - 31 décembre 2022) : 178 jeunes femmes ont simplement appelé et 417 ont été accompagnées. Les Parisiennes représentent 30% de la file active. La majorité des jeunes femmes cumulent en moyenne deux violences dans leurs parcours, exercées par deux agresseurs différents. La moyenne d'âge des bénéficiaires est de **20 ans**.

L'équipe réalise un accompagnement individuel autour de la sortie des violences et travaille en complémentarité avec les structures de droit commun sur les autres démarches (services sociaux, scolaires, centre de santé, etc.). Le LAO POW'HER propose aussi un soutien aux professionnel·les qui peuvent nécessiter une expertise face à une situation (EPJ, club de prévention, missions locales etc.). Des temps collectifs sont proposés aux jeunes femmes autour d'activités de sensibilisation sur l'égalité femmes-hommes, de l'accès aux droits, ou encore la mise en place de projets par les jeunes femmes.

Depuis la création du LAO, l'équipe s'est étoffée et est maintenant composée de **trois éducatrices spécialisées** ; en effet, l'objectif initial en terme de nombre de jeunes femmes suivies a été dépassé, il a donc fallu augmenter le nombre de professionnelles pour les accueillir. Plusieurs intervenantes extérieures viennent y faire des permanences : une psychologue, une conseillère conjugale et familiale, une juriste, une avocate et une conseillère en développement personnel et professionnel.

**Le 31 mars 2022** s'est tenu le CSO de fin d'expérimentation, en présence **d'Hélène Bidard**, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire ; tous-tes les partenaires ont confirmé la nécessité de pérenniser cette structure.

En 2022, malgré la limitation de l'accueil du LAO en 2022, 193 jeunes femmes ont été accompagnées individuellement en 2022, dont 62 qui ont été accueillies pour la première fois en 2022.

Depuis décembre 2020, et pour répondre à un besoin de mise en sécurité et d'hébergement exprimé par 75% des jeunes femmes reçues au LAO, un dispositif a été créé, sous la forme d'un Centre d'Hébergement d'Urgence de **49 places** jusqu'à la fin 2022. Le CHU a hébergé, en 2022, 80 jeunes femmes dont 51 nouvelles admissions.

## 3. La santé des femmes

En 2022, suite à la création de la DSP à la Ville de Paris, de nouvelles orientations ont été définies et mises en œuvre. La Ville de Paris a ouvert des consultations de psycho-trauma aux femmes victimes de violences et a renforcé les équipes avec des psychologues spécialisé·es, dans ses centres de santé et ses centres médico-sociaux.

Pour faire suite à la campagne du 25 novembre dernier qui portait sur la thématique de la santé des femmes victimes de violences: « mieux détecter pour mieux soigner », plusieurs objectifs de travail ont été fixés avec la DSP :

- Un objectif de formation des professionnel·les avec notamment la création d'un kit à destination des professionnel·les de santé qui travaillent notamment dans les structures médicales et médico-sociales de la Ville de Paris

- Un objectif de mise en réseau avec des actrices et des acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes permettant l'amélioration de la prise en charge des victimes.

## B. Mise en œuvre de dispositifs

### 1. Le TGD (Téléprotection Grave Danger)

Depuis 2012, la Ville coordonne et cofinance le dispositif d'alerte « Téléprotection Grave Danger » (TGD) qui met à la disposition des victimes de violences conjugales, après décision de la Procureure de la République, un téléphone portable leur assurant l'intervention rapide des services de Police, ainsi qu'un suivi au long court dispensé par le CIDFF, en cas de menace.

*Rappel : Le dispositif procure, outre une intervention rapide des services de police quand c'est nécessaire, une réassurance, une écoute, une prise en considération de sa situation juridique, sociale, professionnelle et psychologique. Le téléphone procure à sa bénéficiaire un sentiment de sécurité en lui indiquant que sa situation est prise en compte, au regard du danger qu'elle court.*

En 2022, 60 TGD sont en service, dans le cadre du marché national (Ministère de la Justice), soit une augmentation de 10 TGD par rapport à 2021.

Bilan quantitatif 2022 : 98 personnes (dont un homme) ont été admis-es dans le cadre du dispositif TGD

*Evolution du nombre de personnes admises dans le dispositif TGD*

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de personnes	21	28	25	51	48	98

La plupart des femmes accompagnées ont trouvé, grâce au CIDFF de Paris (association en charge des évaluations et des suivis des femmes victimes), des portes de sortie des violences et des solutions aux divers problèmes corollaires qu'elles ont rencontrés (santé, emploi, logement, enfants...).

L'OPVF coordonne le Comité de pilotage du dispositif qui se tient toutes les 8 semaines et réalise le bilan du dispositif qui est présenté chaque année au Comité stratégique. Les chiffres du bilan annuel du TGD ont été présentés en Comité d'orientation de 2022 et dans l'état des lieux des violences faites aux femmes 2022).

## 2. La MAP : les enfants co-victimes de violences conjugales

### La MAP : les enfants co-victimes de violences conjugales

*Rappel : La MAP permet, sur décision du juge aux affaires familiales (JAF), un exercice du droit de visite et un accompagnement protégé de l'enfant par un adulte-tiers, sans qu'il y ait de contact entre les deux parents, lors des déplacements entre les domiciles des parents, dans un cadre sécurisé et protecteur pour l'enfant.*

La Ville de Paris, le Parquet, la Cour d'appel, la CAF (Mission parentalité) et la Préfecture de Paris (Service Droits des femmes et égalité) ont lancé en 2018, la MAP (mesure d'accompagnement protégé des enfants). En 2019, 17 enfants âgés de 2 à 13 ans ont été accompagnés. En 2021, 12 MAP ont été prescrites par la JAF et seulement 5 ont été mises en œuvre. En 2021/22, Le dispositif a permis à la réalisation de 19 mesures dont 11 en cours fin 2022.

Le bilan détaillé de l'expérimentation pour la période « octobre 2020 - octobre 2022 » établit les données suivantes :

- Nombres de mesures reçues : 20 pour 33 enfants concernés
- Nombres de familles concernées : 18 pour 31 enfants
- Nombres de mesures mises en place ou en cours de mise en place : 12 (octobre 2022)
- Nombre de mesures non mise en place : 8. La non mise en place de mesures est dû aux facteurs suivants :
  - des enfants âgés de moins de trois ans,
  - ou des parents dont les domiciles sont à plus d'une heure de distance,
  - ou des familles dont aucun des deux parents ne réside à Paris.

*A noter : en 2021, la MAP et les conditions de sa mise en place étaient encore méconnues par les magistrat-es. En 2022, la communication vis à vis des magistrat-es (les JAF du Pôle famille du TJ) commence à porter ses fruits. De même la formation de 130 avocat-es du Barreau qui a eu lieu en septembre et octobre 2021 augmente la connaissance de la mesure.*

Enfin, suite à la décision du Comité d'orientation de la MAP du **29 novembre 2022**, une étude d'une « MAP renforcée » ou « Espace Rencontre Protégé » est envisagée dans la période à venir. Pour cela, un groupe de travail a été mise en place pour échanger de façon approfondie sur les possibilités de mise en œuvre matérielle et financière de cette « MAP + ». L'expression des besoins des JAF de Paris a été formulée précisément. L'association Jean Cotxet a établi une proposition concrète prenant appui sur le bilan de l'expérimentation.

### 3. La Maison des femmes de l'AP-HP

La Maison des femmes de l'AP-HP s'est inspirée de la Maison des femmes implantée à Saint-Denis en s'adaptant au contexte et aux spécificités des territoires concernés. Ainsi, 3 structures ont été créées, Bichat - Claude-Bernard (18e), La Pitié Salpêtrière (13e) et Hôtel Dieu (4e).

La Maison des femmes de l'AP-HP a été conçue pour offrir un lieu de répit, permettant aux femmes victimes de violences d'être en sécurité et de se reconstruire pendant, par exemple, le processus d'éviction du conjoint violent, la recherche d'un logement pérenne ou d'une place en centre d'hébergement d'urgence.

L'objectif est d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences en évitant la multiplicité des interlocuteur·rices, en favorisant la coordination des acteur·trices et en adaptant et coordonnant les réponses sur différents registres.

Les trois premières Maisons des Femmes de l'AP-HP sont des lieux d'accueil, d'écoute, de soin, d'accompagnement et d'orientation et interviennent sur 4 volets :

- Le volet sanitaire et médical : une équipe pluridisciplinaire et pluri professionnelle : médecin, sage-femme, gynécologue, infirmier·e, aide-soignant·e, psychologue, psychiatre, conseiller·e conjugal·e et familial·e, sexologue.
- Le volet social : un parcours personnalisé avec prise en charge individuelle et une aide à l'accès au droit dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, avec des travailleur·euses sociaux·ales et des associations spécialisées.
- Le volet juridique : une permanence qui conseille et oriente avec des expert·es de l'accès aux droits,
- Le volet judiciaire : une permanence policière permettant le dépôt de plainte.

Concernant le volet social, un appel à projet, piloté par l'OPVF, a été lancé en 2021 pour la mise en place de permanences sociales au sein de chaque structure de la Maison des femmes de l'AP-HP. Les associations HAFB et LTDF ont présenté un projet commun et remporté l'appel à projet pour les structures Bichat - Claude-Bernard et Hôtel Dieu, 1 travailleuse sociale effectue un temps complet sur les 2 sites. L'association Aurore a remporté l'appel à projet pour la structure La Pitié Salpêtrière, 1 travailleuse sociale est à mi-temps sur le site.

En plus de ces consultations individuelles, des ateliers thérapeutiques et des groupes de parole sont proposés aux patientes victimes de violences. Les 3 structures sont ouvertes du lundi au vendredi et accueillent les femmes sur rendez-vous.

-----



## C. Coordination et formation

### 1. Le plan de formation des acteur·rices

La Ville de Paris propose à ses agent·es des formations adaptées à leurs missions respectives (accueil, accompagnement, médiation...). L'ensemble de ces formations constitue un véritable dispositif, coordonné et cohérent en matière de contenu.

Au total : **6 828 professionnel·les** ont participé à une formation sur les violences faites aux femmes entre 2008 et 2022

*(Voir le tableau dans l'état des lieux OPVF 2022)*

#### Objectifs du dispositif de formation

- Améliorer l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des victimes
- Renforcer la qualification de chacun·e
- Identifier les acteurs et actrices qualifié·es et adapté·es
- Contribuer à mettre en place une réponse cohérente et pertinente sur tous les territoires parisiens

#### Les différents modules

1. Primo-accueil face aux violences de genre
2. Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales
3. Prise en compte des mariages forcés
4. Mutilations sexuelles féminines
5. Les enfants exposés à des violences conjugales
6. Les impacts psychologiques des violences
7. Les violences faites aux femmes dans le sport

- ✓ En 2022, 3 sessions de la formation primo accueil - violences faites aux femmes ont été mises en place, permettant de couvrir tous les arrondissements parisiens et de former **59 professionnel·les** en charge de l'accueil venant de 5 directions différentes (DDCT, DSOL, DSP, DPMP, DLH).
- ✓ De plus, dans le cadre de la formation continue, la DSOL propose et finance des formations à destination des agent·es de travail social, afin de consolider leurs compétences sur le volet du repérage et de l'accompagnement des victimes de violences conjugales. Il en est de même pour les agent·es exerçant leurs missions dans les services de protection de l'enfance afin d'approfondir la compréhension de l'impact des violences sur les enfants, d'adapter la posture professionnelle pour leur accueil et leur écoute spécifique, de comprendre les enjeux de la parentalité dans un contexte de violences conjugales et de pouvoir proposer des soutiens adéquats et sécurisants.

En 2022, 5 formations ont été dispensées permettant de poursuivre cet objectif de formation

- Prise en charge des situations de violences conjugales (15 participant·es)
- Travail social et prostitution (13 participant·es)
- Les violences conjugales : les enfants et la parentalité (13 participant·es)
- L'inceste : les garçons aussi (4 participant·es)

À noter que les formations « Prévention des mariages forcés » et « Mutilations sexuelles féminines » n'ont pu être proposées en 2022.

## 2. Les réseaux d'aide aux victimes (RAV) et les réseaux violences conjugales

La lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CPPS) et du schéma départemental d'aide aux victimes d'infractions pénales (SDAV).

Avec l'appui des coordonnateur·rices des contrats de prévention et de sécurité, les mairies d'arrondissements peuvent développer un partenariat local à travers les Réseaux d'Aide aux Victimes (RAV) avec pour objectifs d'améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des victimes sur chaque territoire.

-----

### L'activité des RAV-Violences faites aux femmes peut se résumer ainsi :

- la mise en réseau et la coordination des différents partenaires intervenant en matière de lutte contre les violences faites aux femmes sur l'arrondissement ;
- l'échange d'informations, en lien avec les actions de la Ville de Paris, la vie de l'arrondissement ou plus globalement toutes les actualités intéressant l'objectif de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- l'approfondissement de points thématiques pour accroître les connaissances des membres en matière de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- la réalisation d'outils de prévention, de sensibilisation et d'information du grand public et/ou des professionnel·les de l'arrondissement ;
- la mise en place de groupes de travail thématiques et le retour sur leurs activités.

#### Des exemples des thèmes traités dans les RAV-VF (Violences faites aux femmes) :

- le logement et hébergement des femmes victimes de violences
- l'« accès aux droits », notamment au titre de séjour pour les femmes étrangères
- la petite enfance, les enfants/ados co-victimes de violences conjugales
- la santé des femmes au regard des violences, santé psychologique
- le harcèlement de rue, les violences dans l'espace public et au travail
- les mariages forcés et mutilations sexuelles féminines (MSF), etc.

Depuis fin 2022 / début 2023, 8 RAV VF sont actifs (Paris centre, 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>,14<sup>e</sup>,15<sup>e</sup>,18<sup>e</sup>,19<sup>e</sup>,20<sup>e</sup> arrondissements) au lieu de 9 RAV VF en 2020.

Il est à noter que le RAV 19<sup>e</sup> a vu la poursuite du Point Femmes 19, animé par l'association Libres Terres des Femmes et un nouveau dépliant a été mis au point et diffusé. Le RAV 13<sup>e</sup> a organisé une présentation des dispositifs d'accueil, d'orientation et de prise en charge des femmes victimes de violences à destination des professionnel·les de santé de l'arrondissement. Cette liste n'est pas exhaustive.

-----

À la demande de Nicolas Nordman, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la prévention, de l'aide aux victimes, de la sécurité et de la police municipale, la DPMP a engagé avec les maires d'arrondissement la refonte des contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA) avec pour objectif d'aboutir à des documents plus compacts et permettant aux maires de mieux se saisir des outils existants, voire d'en développer de nouveaux notamment pour prévenir les violences faites aux femmes. Entre novembre 2022 et juin 2023, 16 nouveaux CPSA ont été signés à Paris.

À ce titre et dans le cadre des fiches actions des futurs CPSA, il est rappelé l'existence des réseaux d'aides aux victimes (RAV) dans les arrondissements qui représentent une déclinaison territoriale du SDAV. Les RAV prenant en compte la lutte contre les violences faites aux femmes ont bien entendu toute leur place dans les contrats locaux. Alors qu'auparavant le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CPPS) constituait

le texte premier, ensuite décliné dans chaque arrondissement, le nouveau (CPPS) sera établi à la suite de la rédaction des CPSA, conçus comme des réponses opérationnelles aux questions locales.

**Les Contrats locaux vont ainsi alimenter le CPPS**, engagé dès lors sur les problématiques nécessitant une prise en charge et mobilisation à une échelle plus globale. Le nouveau contrat parisien, dont la refonte a démarré fin 2022 est en cours de finalisation avec les différents signataires. Il a pour objectifs de poursuivre l'amélioration de l'accueil, l'orientation et la prise en charge des victimes d'infractions pénales à Paris ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales et l'accompagnement des victimes d'exploitation sexuelle. Enfin, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public sera développée grâce, en partie, à la formation des agents de la DPMP pour mieux protéger les victimes et sanctionner les auteurs.

Un Guide d'accueil et d'orientation des victimes à destination des professionnel·les parisien·nes, a été travaillé par les signataires du schéma départemental d'aide aux victimes et réalisé par la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) en 2018.

Ce guide a été actualisé en 2022 et diffusé à l'ensemble des Réseaux d'Aide aux Victimes et plus largement aux professionnel·les parisien·nes susceptibles d'agir auprès des victimes.

-----

### Les réseaux violences conjugales (DSOL)

Dans plusieurs arrondissements, des **Réseaux locaux violences conjugales** sont constitués et interviennent dans l'aide aux victimes. Ces dispositifs sont placés sous l'égide des Espaces Parisiens des Solidarités (EPS), CHRS, PSA ou encore services sociaux scolaires ou de l'aide sociale à l'enfance dépendant de la Direction des Solidarités (DSOL, et de partenaires tels que les travailleurs·euses sociaux·ales exerçant dans des commissariats, la Caisse d'allocations familiales ou encore les professionnel·les de santé de la DSP.

Environ **130 « référent·es violences conjugales »** sur le territoire parisien, professionnel·les de la DSOL, de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE), de la DPMP, de la Direction des Ressources Humaines (DRH), participent au réseau parisien des référent·es violences conjugales dont le pilotage est assuré par le Bureau des Services Sociaux de la Sous-Direction des Territoires de la DSOL (Ville de Paris).

**Ces deux réseaux sont complémentaires et permettent une réflexion commune autour du sujet des violences faites aux femmes et de la mise en place d'outils et d'actions pour lutter contre ce phénomène.**

## 3. Les publications destinées au public et aux professionnel·les

Rappel :

En 2019, la Ville de Paris a actualisé la brochure **Femmes d'ici et d'ailleurs** en rappelant les droits fondamentaux, administratifs et civils auxquels les étrangères victimes de violences peuvent recourir pour se protéger.

Elle a été éditée en 6 langues par la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement : anglais, espagnol, tamoul, arabe, turc et chinois. Toutes en libre téléchargement sur [Paris.fr](https://paris.fr)





La brochure viols et agressions sexuelles a été actualisée. Un groupe de travail en présence du Parquet de Paris, de la DPMP ainsi que du Collectif Féministe Contre le Viol s'est réuni à ce sujet.

## Le Violentomètre

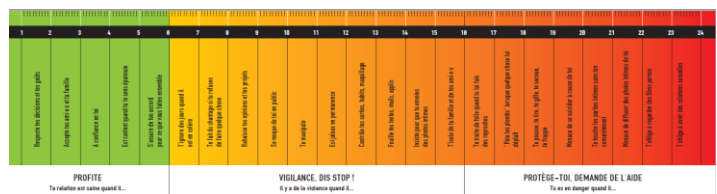
Le Violentomètre est une règle graduée pour "évaluer" si une relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences. Inspiré de supports existants en Amérique Latine, cet outil permet aux femmes de se questionner sur leur relation amoureuse en décryptant la présence ou la menace de violences sexistes et sexuelles dans leur couple. Ce support peut s'utiliser de manière préventive ou pour contribuer à évaluer le danger lors d'un accompagnement. (Prix d'argent Territoria).

## Traductions en 13 langues

Il a d'abord été traduit en six langues (anglais, espagnol, tamoul, arabe, turc et chinois). En 2020, cinq traductions supplémentaires ont été réalisées (en roumain, italien, portugais, russe et farsi). En 2021, deux traductions supplémentaires ont été faites (en corse et en polonais). Ce qui porte à 13 traductions en langues différentes, ainsi qu'en braille et en FALC.

Le Violentomètre a été demandé par plus de 130 collectivités territoriales en 2022, dans diverses Villes, Départements et Régions de France et pays tels que la Belgique, la Suisse pour une reproduction à l'identique et une diffusion large sous forme de marque-page, de kakémono, d'affiche, de flyer digital, de banderole, de stylo dérouleur, etc.

Enfin, il continue de faire l'objet de customisation de sacs à pain et sacs de pharmacie dans diverses villes de France.



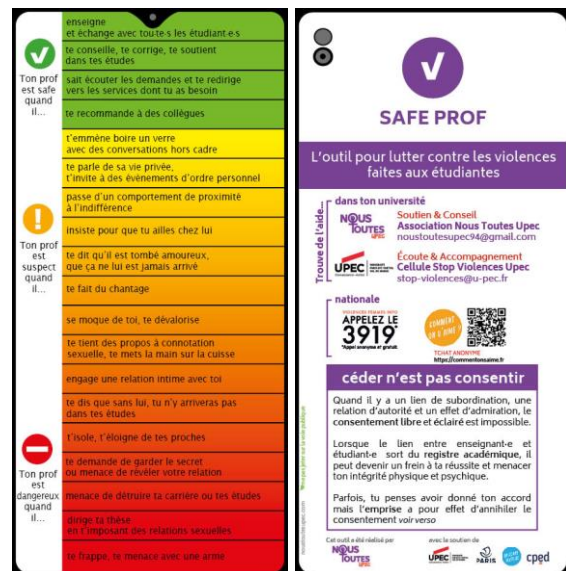


Le **Respectomètre** a été réalisé en 2021 à l'initiative de la Ville de Paris/OPVF-SEII. Il s'agit d'un outil de prévention et de sensibilisation permettant de réfléchir aux comportements respectueux et égalitaires dans les relations amoureuses et affectives, dans l'espace public et numérique.

En 2021, un nouvel outil a été conçu et réalisé, à l'initiative de Nous Toutes Upec avec le soutien de l'Upec, la Ville de Paris/OPVF, En avant toute(s) et la CPED (Conférence permanente égalité diversité).

Son nom : **SafeProf** : un outil pour lutter contre les violences entre étudiant·es et enseignant·es.

Il est accessible sur le site internet de Nous Toutes Upec : <https://noustoutesupec.com/safeprof/>



Enfin, l'OPVF a apporté en 2022 sa contribution pour la finalisation d'un nouvel outil: **Règle O'Sport**, sur la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le monde sportif. Il a été réalisé à l'initiative du Comité Paralympique et Sportif Français et l'AFFA (Association Francophone de Femmes Autistes), en partenariat avec le Ministère des sports / Bureau éthique sportive et protection des publics, l'Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris/OPVF, cf. : <https://france-paralympique.fr/reglosport/> .

## D. Visibilité

### 1. Organisation et coordination du 25 novembre

Depuis 2006, durant deux semaines, de nombreuses actions sont organisées dans tous les arrondissements afin de sensibiliser le grand public et les professionnel·les à la question des violences faites aux femmes.

L'OPVF impulse l'organisation d'un **programme parisien de visibilité des luttes contre** les violences faites aux femmes en contribuant à leur promotion et en collaborant à la réflexion de la programmation. Les partenaires associatifs, les mairies d'arrondissement, les Points d'Accès au Droit, les services sociaux et les centres sociaux, sont de plus en plus nombreux à y participer.

Depuis 2015, à l'occasion de la **Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**, la Ville organise une journée de **rencontre interprofessionnelle** chaque année.

- **En 2015** : les conséquences des violences sur la santé physique et psychologique.
- **En 2016** : les enfants co-victimes de violences conjugales - « Protéger la mère, c'est protéger l'enfant » (avec 350 personnes).
- **En 2017** : le sport, bastion du sexisme et/ou moyen de reconstruction de soi pour les femmes et jeunes filles qui ont été victimes de violences conjugales et intrafamiliales (environ 250 personnes).
- **En 2018** : les violences faites aux jeunes femmes, prévenir le sexisme et accompagner les victimes (avec plus de 400 professionnel·les de différents secteurs : jeunesse, social, éducation spécialisée, santé, universitaire, etc.)
- **En 2019** : face aux violences, sortons du silence nous avons toutes des droits, pour traiter l'impact des violences sur le droit des femmes étrangères (plus de 250 professionnel·les).
- **En 2020** : les violences patriarcales à l'encontre des enfants et des jeunes (plus de 200 professionnel·les connecté·es à distance).
- **En 2021** : le sexisme aux racines des violences faites aux femmes (plus de 250 professionnel·les connecté·es à distance)
- **En 2022** : les violences faites aux femmes : mieux détecter pour mieux soigner.

Lors de la 8e journée de rencontre interprofessionnelle, jeudi 24 novembre 2022 en présentiel à la Mairie du 13e, une trentaine d'intervenant·es et **226 professionnel·les** étaient présent·es. La Ville de Paris a souhaité aborder pour cette édition « **les violences faites aux femmes : mieux détecter pour mieux soigner** ».





Œuvre réalisée par Jeanne Louvet étudiante à l'EPSAA, l'école de communication visuelle de la Ville de Paris

Les étudiant·es de l'ESPAA, école d'arts graphiques de la Ville de Paris, ont participé à cette campagne avec la création de visuels qui a donné lieu à une exposition à QJ. Une campagne 360° a été réalisée par la Mission Communication de la DDCT en appui avec le SEIL à travers des affichages, les réseaux sociaux et le web et la mise en ligne d'événements en arrondissements sur le site Que faire à Paris.

La journée a débuté avec un mot d'accueil de **Jérôme Coumet, Maire du 13e**, puis par une ouverture par **Hélène Bidard, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire**. Les élu·es ont rappelé leur engagement et leur mobilisation dans la lutte contre les violences faites aux femmes et les avancées dans ce combat.

Le début de cette matinée s'est poursuivie avec l'intervention d'**Annaïck Morvan, Déléguée régionale aux droits des femmes**, pour évoquer les mesures gouvernementales existantes sur la santé des femmes.

Tout au long de cette journée, 4 tables-rondes ont été animées successivement par **Hélène Bidard et Amandine Bineau, Chargée de projet lutte contre les violences faites aux femmes à l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes**.

La 1ère table ronde, animée par Hélène Bidard, a abordé les conséquences des violences sur la santé des femmes. Muriel Salmona, psychiatre et fondatrice de l'association Mémoire traumatique, a expliqué l'impact des violences sur la santé physique et psychique des femmes et défini le psychotraumatisme. Madame Françoise Le Pimbec-Barthes, Cheffe de service en chirurgie thoracique de l'hôpital Georges Pompidou, a pu partager son expérience de terrain à travers sa pratique professionnelle et des situations concrètes rencontrées. Enfin, Isabelle Gillette Faye, Directrice générale de la Fédération GAMS IDF, a parlé des conséquences des pratiques traditionnelles néfastes en prenant comme exemple l'excision.

La 2ème table ronde, animée par Amandine Bineau, portait sur l'importance de former les professionnel·les à la détection des signaux faibles et au questionnement systématique. Ernestine Ronai, Responsable de l'Observatoire des violences faites aux femmes de Seine Saint-Denis, a exposé les résultats de la recherche/action en 2021-2022 intitulée « Mieux repérer les femmes victimes de violences et leurs enfants au sein des circonscriptions de service social » en partenariat avec le service social départemental de la Seine-Saint-Denis, et a rappelé la nécessité de faire appel au questionnement systématique dans la prévention et la détection des violences. Edouard Durand, Co-président de la CIIVISE, a expliqué les raisons

pour lesquelles celle-ci a souhaité préconiser des recommandations sur le repérage systématique des violences sexuelles et sur l'importance de la formation des professionnel·les.



L'après-midi a repris avec des lectures poétiques et citoyennes interprétées par le Collectif Lilalune explorant le sujet (et les préjugés afférents) du corps des femmes, de ses bouleversements (notamment avec l'expérience de la maternité) et de la santé de ces dernières.

L'après-midi s'est poursuivie avec la 3ème table-ronde sur la mobilisation des acteur·rices. La première partie, animée par Hélène Bidard, avait pour objet l'orientation et le travail en réseau. Christine Guillemaut, Chargée de projet égalité femmes hommes à l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes a expliqué le rôle de facilitateur de l'Observatoire dans la mise en réseau des partenaires associatifs et institutionnels sur le territoire parisien pour lutter contre les violences faites aux femmes. Morgane Lacombe, Adjointe au maire du 13e, chargée de l'égalité femmes hommes et des senior·es, a fait part de l'expérience du 13e en matière de travail en réseau donnant l'exemple concret du réseau d'aide aux victimes du 13e. Ensuite les trois sages-femmes coordinatrices des trois sites de la Maison des femmes de l'AP-HP, Amélie Glading, Delphine Giraud et Candie Grange, ont présenté ce dispositif spécifique de prise en charge globale et l'accompagnement pluridisciplinaire proposé aux femmes victimes de violences. Olivia Tabaste, Directrice du CIDFF de Paris, a complété ces interventions en présentant les permanences associatives du CIDFF dans les hôpitaux de l'AP-HP. Enfin, cette table-ronde s'est clôturée avec Marianne Stanney, Responsable des CPEF<sup>1</sup> de la Ville de Paris qui a évoqué le rôle des CPEF dans l'orientation des femmes victimes et le travail en réseau.

---

<sup>1</sup> Centre de Planification ou d'Éducation Familiale





La 2ème partie, de cette table-ronde animée par Amandine Bineau, traitait du parcours médico-judiciaire des victimes. Valérie Cadignan, Première Vice-Procureure de Paris, cheffe de section de l'action publique territoriale (section P20) a parlé du parcours médico-judiciaire des victimes, du recueil des preuves et des améliorations possibles. Justine Garaudel, Conseillère justice au cabinet du Préfet de Police de Paris, a abordé la prise de plainte en milieu médical et les différents dispositifs à Paris existant pour faciliter le dépôt de plainte des victimes. Puis Céline Deguette et Charlotte Gorgiard, médecins légistes à l'Unité médico-judiciaire de l'Hôtel Dieu, ont parlé de la prise en charge des victimes depuis les examens médicaux légaux jusqu'à l'orientation vers les services adaptés. Enfin, Gilbert Vila, médecin référent à l'Hôpital Trousseau, a continué sur la prise en charge des enfants co-victimes à travers le protocole féminicide.

Anne Souyris, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la santé publique et des relations avec l'AP-HP, de la santé environnementale, de la lutte contre les pollutions et de la réduction des risques, a pris la parole sur la prise en charge psychosomatique des femmes victimes de violence dans les services de santé de la Ville de Paris.

Enfin, une 4ème table-ronde animée par Hélène Bidard a abordé le thème de l'éthique et des bonnes pratiques médicales pour la prise en charge des patientes. Mounia El Kotni, lauréate de la bourse de recherche « études de genre » de la Ville de Paris, a exposé le contenu de sa recherche sur la grossesse et le post partum. Aline Thomas, journaliste, réalisatrice et co-fondatrice de la Grosse asso, a continué sur la prévention des discriminations dans l'accès aux soins, et abordé la grossophobie et l'inadaptation face à ce phénomène des lieux de santé, et les violences verbales et symboliques endurées par les patientes qui en sont victimes. Jean-François Dumas, Secrétaire général du Conseil national de l'ordre des masseurs kinésithérapeutes, a parlé des violences sexuelles dans les cabinets de kinésithérapeutes et des actions de prévention mises en place avec le protocole pour traiter les signalements et les outils à destination des masseurs kinésithérapeutes.

La journée s'est terminée avec le discours de clôture d'Hélène Bidard qui a rappelé l'engagement de la Ville de Paris dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Plusieurs points ont été rappelés sous forme synthétique, tels que l'importance de former les professionnel·les pour prévenir et détecter les violences, la nécessité de travailler en réseau pour accompagner au mieux les victimes et protéger les professionnel·les de santé lorsque ces dernier·es font des signalements.

### Documentation et outils à partager :

À l'ouverture de la 2ème table-ronde intitulée former les professionnel·les à la détection des signaux faibles et au questionnement systématique, la vidéo de la MIPROF intitulée Anna a été diffusée :

[Outils de formation sur les violences au sein du couple | Arrêtons les violences \(arretonslesviolences.gouv.fr\)](https://www.paris.fr/pages/lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes-18035)

Vous pouvez retrouver les actes de cette journée sur paris.fr sur la page : <https://www.paris.fr/pages/lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes-18035>

-----

### Les événements dans les arrondissements de Paris :

En 2022, les événements ont mobilisé **plus de 5 000 Parisien·nes et professionnel·les** avec **plus de 60 événements**.

*(Rappel : en 2021, plus de 3000 Parisien·nes et professionnel·les se sont mobilisé·es lors de la campagne avec plus de 70 événements).*

-----